



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA  
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°971-2020-141

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2020

# Sommaire

## Cabinet

971-2020-07-06-010 - Arrêté MHA/CAB/BC du 06 juillet 2020 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020 (2 pages) Page 3

## DAAF

971-2020-07-15-007 - Arrêté DAAF/direction du 15 juillet 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale (9 pages) Page 6

971-2020-07-15-008 - Arrêté DAAF/Direction du 15 juillet 2020 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages) Page 16

## DEAL

971-2020-07-02-005 - Arrêté DEAL TMES du 02 juillet 2020 portant agrément pour exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux; de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (2 pages) Page 20

971-2020-07-02-003 - Arrêté DEAL TMES du 02 juillet 2020 portant renouvellement d'agrément pour exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux; de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (2 pages) Page 23

971-2020-07-02-004 - Arrêté DEAL TMES du 02 juillet 2020 portant renouvellement d'agrément pour exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux; de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (2 pages) Page 26

971-2020-07-06-009 - Arrêté DEAL-RN n° du 06-07-2020 portant attribution d'une subvention à l'association "The Caribbean Academy of Sciences-Chapter DFA (départements français d'Amérique)" pour la relance et la poursuite de l'inventaire du patrimoine géologique de la Guadeloupe. (12 pages) Page 29

## PREFECTURE

971-2020-07-06-011 - A R R E T E MHRDC/CAB/BC du 06 juillet 2020 accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020 (15 pages) Page 42

971-2020-07-06-012 - A R R E T E MHT/CAB/BC du 06 juillet 2020 accordant la médaille d'honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020 (12 pages) Page 58

971-2020-07-15-006 - Arrêté du 15 juillet 2020 portant limitation des accès à l'aérogare de l'aéroport de Guadeloupe Pôle Caraïbes (1 page) Page 71

# Cabinet

971-2020-07-06-010

Arrêté MHA/CAB/BC du 06 juillet 2020 accordant la  
médaillon d'honneur agricole à l'occasion de la promotion  
du 14 juillet 2020

*Arrêté Médaille d'Honneur Agricole - promotion du 14 juillet 2020*



**A R R E T E MHA/CAB/BC du 06 juillet 2020**

**Accordant la médaille d'honneur agricole  
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020**

Le Préfet de la Région Guadeloupe  
Préfet de la Guadeloupe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier des Palmes Académiques

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricole ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020 ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

**A R R E T E**

**Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :**

**- Madame BIGARD Marie-France**

Employée de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, LES ABYMES.  
demeurant à LE GOSIER

**- Monsieur FANCHONE Pascal**

Conseiller clientèle, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, BASSE-TERRE.  
demeurant à CAPESTERRE-BELLE-EAU

**- Madame FICADIERE Syndra**

Employée de banque assurances, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, LES ABYMES.  
demeurant à LES ABYMES

**- Madame RICLER Dina**

Employée de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, LES ABYMES.  
demeurant à BAILLIF

**Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :**

**- Madame BIGARD Marie-France**

Employée de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, LES ABYMES.  
demeurant à LE GOSIER

**- Madame LAMBY Karine**

Cadre de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, LES ABYMES.  
demeurant à BAIE-MAHAULT

**- Madame PAULIN Fabienne**

Employée de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, LES ABYMES.  
demeurant à LE GOSIER

**Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :**

**- Monsieur CITADELLE Riccardo**

Employé de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, LES ABYMES.  
demeurant à BAIE-MAHAULT

**- Madame LAMBY Karine**

Cadre de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, LES ABYMES.  
demeurant à BAIE-MAHAULT

**- Madame RANGAMIE Line**

Employée de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, LES ABYMES.  
demeurant à LES ABYMES

**- Madame THOMASEAU Valentine**

Employée de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, LES ABYMES.  
demeurant à LAMENTIN

**Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :**

**- Monsieur LIATARD Jean**

Cadre de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, LES ABYMES.  
demeurant à ANSE-BERTRAND

**Article 5 :** Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le 06 juillet 2020

Philippe GUSTIN



Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ADRESSE POSTALE : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97100 – BASSE-TERRE  
STANDARD ☎ 05 90 99 39 00  
SITE INTERNET : [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

DAAF

971-2020-07-15-007

Arrêté DAAF/direction du 15 juillet 2020 portant  
subdélégation de signature en matière d'administration  
générale



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE  
PRÉFET DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Direction

**Arrêté DAAF/direction du 15 juillet 2020  
portant subdélégation de signature en matière d'administration générale**

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe,

- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le code forestier ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code du travail ;
- Vu le code pénal ;
- Vu le code de procédure pénale ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code de la consommation ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 9 mai 2018 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – Monsieur PHILIPPE GUSTIN ;
- Vu le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> août 2017 portant nomination de madame Virginie KLES, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Guadeloupe ;
- Vu le décret du Président de la République du 7 juillet 2020 portant cessation de fonctions d'un préfet – M. GUSTIN (Philippe) ;
- Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du 16 juillet 2019 portant nomination de Monsieur SYLVAIN VEDEL, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de Guadeloupe ;

- Vu la convention du 12 mai 2017 entre le directeur de l'ODEADOM et le préfet de la région Guadeloupe, représentant territorial de l'ODEADOM ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 15 juillet 2020 portant délégation de signature de Madame la secrétaire générale, chargée de l'administration de l'État dans le département, à Monsieur SYLVAIN VEDEL, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe (administration générale) ;

### Arrête

**Article 1** - En cas d'empêchement ou d'absence, la délégation de signature conférée par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1er août 2019 et par l'article 3 du décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010, est exercée par Madame **Véronique BELLEMAIN**, directrice adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

**Article 2** - En cas d'empêchements ou d'absences simultanés du directeur et de la directrice adjointe, délégation est donnée en ce qui concerne l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé, à Madame **Valérie ARCHIMBAUD**, secrétaire générale.

**Article 3** - En cas d'empêchements ou d'absences simultanés du directeur et de la directrice adjointe, délégation est donnée en application de l'article 3 point III du décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 et de l'article 4 du décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 à :

- Monsieur **Alexandre DUCROT**, chef du service de l'information statistique et économique, pour tous les domaines concernant l'établissement et la diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales ;
- Madame **Claude ALLEMAND-DEGRANGE**, faisant fonction de cheffe du service de la formation et du développement, pour tous les domaines concernant l'autorité académique de l'enseignement technique agricole et la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques relatives à l'enseignement supérieur agricole.

**Article 4** - Délégation de signature est donnée dans le cadre de leurs obligations respectives et des attributions de leurs services respectifs, à l'effet de signer toutes correspondances ressortant de l'administration courante à :

- Madame **Christine JALLAIS**, cheffe du service de l'économie agricole, ou en son absence à Madame **Marie BASCOU**, cheffe de l'unité pilotage et gouvernance et adjointe à la cheffe de service de l'économie agricole, ou en l'absence simultanée de la cheffe de service et de son adjointe à Mesdames **Pauline BELLENOUE**, cheffe de l'unité filières canne-à-sucre et banane, **Marie-Christine MANNE**, cheffe de l'unité filières élevage, fruits et légumes, et **Alexa LASSALLE** cheffe de l'unité d'instruction du FEADER pour tous les documents et décisions relevant :
  - de l'article 1 **paragraphe A** de l'arrêté préfectoral susvisé entrant dans le domaine de compétence de son service avec les précisions figurant en annexe 1 du présent arrêté ;
  - de l'article 1 **paragraphe F** de l'arrêté préfectoral susvisé à l'exception du domaine forestier ;
  - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
- Monsieur **Martin DERUAZ**, chef du service des territoires agricoles, ruraux et forestiers, ou en



son absence à Monsieur **Landry SEGA**, adjoint au chef de service, ou à Madame **Hélène HANSE**, cheffe de l'unité agro-environnement et forêt, pour tous les documents et décisions relevant :

- de l'article 1 **paragraphe A** de l'arrêté préfectoral susvisé entrant dans le domaine de compétence de son service avec les précisions figurant en annexe 1 du présent arrêté ;
  - de l'article 1 **paragraphe B** de l'arrêté préfectoral susvisé ;
  - de l'article 1 **paragraphe E** de l'arrêté préfectoral susvisé entrant dans le domaine de compétence de son service ;
  - de l'article 1 **paragraphe F** de l'arrêté préfectoral susvisé pour ce qui concerne le domaine forestier ;
  - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
- Madame **Catherine JASSAUD**, cheffe du service de l'alimentation, pour tous les documents et décisions relevant :
- de l'article 1 **paragraphe C** de l'arrêté préfectoral susvisé avec les précisions figurant en annexe 2 du présent arrêté ;
  - de l'article 1 **paragraphe G** de l'arrêté préfectoral susvisé avec les précisions figurant en annexe 2 du présent arrêté ;
  - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.

Et en cas d'empêchement ou d'absence de Madame **Catherine JASSAUD** à :

- Madame **Fabienne BARTHELEMY**, cheffe du pôle santé et protection des animaux, des végétaux et de l'environnement, ou son adjoint Monsieur **Philippe HUGUENIN**, pour tous les documents et décisions listés à l'article 1 **paragraphes C et G** de l'arrêté préfectoral susvisé relevant de son pôle, ou en l'absence simultanée de la cheffe de pôle et de son adjoint, à Madame **Sandra CHEDOZEAU**, cheffe de l'unité de santé et protection des animaux, à l'exception des décisions et documents pour lesquels une instruction prévoit qu'ils relèvent de la signature de la direction ;
  - Madame **Lise CAMEROUN**, cheffe du pôle sécurité sanitaire des aliments, ou son adjoint Monsieur **Eric LANDAU**, pour tous les documents et décisions listés à l'article 1 **paragraphe C** de l'arrêté préfectoral susvisé relevant de son pôle à l'exception des décisions et documents pour lesquels une instruction prévoit qu'ils relèvent de la signature de la direction.
- Madame **Claude ALLEMAND-DEGRANGE**, faisant fonction de cheffe du service formation et développement, pour tous les documents et décisions relevant :
- de l'article 1 **paragraphe D** de l'arrêté préfectoral susvisé,
  - des mesures usuelles de gestion administrative des personnels des établissements de l'enseignement public agricole dans la région Guadeloupe ;
  - des actions de l'autorité académique :
    - 1 - Gestion courante des établissements publics et privés :
      - a. suivi des effectifs et structures des établissements publics et privés,
      - b. gestion des ressources et moyens en personnels des établissements publics, y compris les contrats de travail des ACER,
      - c. contrats de participation au service public des établissements d'enseignement agricole privé et leurs avenants,
      - d. dérogations aux conditions d'entrée en formation scolaire (établissements privés),
      - e. contrôle des actes relatifs au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice,
      - f. passation de service entre l'ancien et le nouveau directeur d'EPLFPA,
      - g. compétence en matière disciplinaire en appel des décisions individuelles prises à l'encontre des élèves, stagiaires ou apprentis.
    - 2 – Examens :
      - a. organisation et gestion des examens,

- b. délivrance des titres et diplômes,
  - c. visa des états financiers (factures, frais de déplacement).
- 3 - Formation professionnelle continue, apprentissage :
- a. habilitations à la mise en œuvre des UC et CCF des diplômes de FPCA,
  - b. organisation, gestion des examens et délivrance des diplômes mis en œuvre par UC,
  - c. organisation, gestion et délivrance des Certiphytos,
  - d. réduction de la durée de formation pour les stagiaires de la formation continue (décision de positionnement),
  - e. dérogations sur dossier pour l'attribution de la capacité professionnelle agricole,
  - f. dérogations aux conditions d'entrée en formation.
- 4 - Politique éducative, vie scolaire, développement durable et coopération internationale :
- a. mission de vie scolaire (dont voyages d'études en France),
  - b. mission d'animation et de développement des territoires,
  - c. mission d'insertion scolaire et sociale,
  - d. suivi de l'exploitation, développement et expérimentation
  - e. mission de coopération internationale
- des matières figurant en annexe 2 au présent arrêté.
  - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
- Monsieur **Alexandre DUCROT**, chef du service de l'information statistique et économique – mission des systèmes d'information et Monsieur **Didier FASSION**, adjoint au chef du service de l'information statistique et économique – mission des systèmes d'information pour tous les documents et décisions relevant :
- de l'information statistique et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales ;
  - de la réalisation du réseau comptable agricole ;
  - du recrutement et de la gestion du personnel vacataire et des personnels payés à la tâche pour la statistique agricole ;
  - de la gestion des personnels de son service en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
- Madame **Valérie ARCHIMBAUD**, secrétaire générale, pour tous les documents et décisions relevant :
- de l'article 1, **paragraphe H**, de l'arrêté préfectoral susvisé ;
  - de la gestion des personnels de son service, en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
- Madame **Ketty LOMBION**, cheffe du poste frontalier de Guadeloupe, ou en son absence à Madame **Lise CAMEROUN**, cheffe du poste d'inspection aux frontières (PIF), pour tous documents et décisions relevant :
- de la gestion des personnels de son service, en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.
- Monsieur **Michel VELY**, chef de l'unité territoriale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, ou en son absence à Madame **Delphine DI BARI**, adjointe au chef de l'unité territoriale, pour tous documents et décisions relevant :
- de l'article 1 **paragraphe A** de l'arrêté préfectoral susvisé concernant les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, avec les mêmes précisions que celles figurant en annexe 1 du présent arrêté, à l'exclusion des décisions à portée financière ;
  - de l'article 1 **paragraphe C** de l'arrêté préfectoral susvisé concernant les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, avec les mêmes précisions que celles figurant en annexe 2 du présent arrêté, à l'exclusion des décisions à portée financière ;
  - de l'article 1 **paragraphe G, point 2**, de l'arrêté préfectoral susvisé concernant les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

- de la gestion des personnels de l'unité territoriale, en ce qui concerne les congés et les autorisations d'absence.

**Article 5** - Ampliation de cet arrêté de subdélégation de signature sera transmise au préfet de la région Guadeloupe.

**Article 6** - Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et abroge toutes dispositions antérieures.

**Article 7** - Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

Fait à Saint-Claude, le 15 juillet 2020

Le directeur de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,

SYLVAIN VEDEL



Délais et voies de recours :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.*

*Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

## Annexe 1 : ÉCONOMIE AGRICOLE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT RURAL

**I. Délégation de signature est donnée au chef du service de l'économie agricole, pour les champs d'intervention qui suivent à l'exception des décisions de refus, de rejet explicite ou de déchéance de droits ou des exceptions mentionnées ci-dessous.**

### **A - Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs**

- A1 Décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre du régime de déclarations de surface ;
- A2 Décisions et correspondances relatives à l'application des aides au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) ;
- A3 Décisions et correspondances relatives à l'application des primes à l'abattage (PAB) ;
- A4 Décisions et correspondances relatives à la prime aux petits ruminants (PPR) ;
- A5 Correspondances relatives à l'instruction des aides du POSEI, *hors liquidation et paiement* ;
- A6 Correspondances relatives à l'instruction des aides nationales au secteur de la canne à sucre *hors liquidation et paiement* ;
- A7 Correspondances relatives aux contreparties nationales aux mesures du programme de développement rural de la Guadeloupe et de Saint-Martin

### **B - Agriculteurs en difficulté, mesures conjoncturelles :**

- B1 Attribution des aides aux agriculteurs en difficulté dans le cadre des mesures du type fonds d'allègement des charges, AGRIDIFF ;
- B2 Correspondances relatives au traitement des dossiers relevant des procédures de calamité agricole.

### **C - Tutelle de la chambre d'agriculture**

- C1 Toute correspondance relative à cette tutelle, *à l'exception des correspondances portant validation ou refus de validation des documents budgétaires et comptables.*

### **D - Mise en œuvre de la conditionnalité des aides**

- D1 Toute correspondance relative à la coordination des contrôles ;
- D2 Décisions et notifications relatives aux pénalités appliquées en cas de non-respect des règles de conditionnalité *à l'exception des cas de déchéance totale.*

**II. Délégation de signature est donnée au chef du service des territoires agricoles, ruraux et forestiers, pour les champs d'intervention qui suivent à l'exception des décisions de refus, de rejet explicite ou de déchéance de droits ou des exceptions mentionnées ci-dessous.**

### **A - Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs**

- A1 Décisions et correspondances relatives à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)
- A2 Décisions et correspondances relatives aux mesures agro-environnementales et au soutien à l'agriculture biologique
- A3 Décisions et correspondances relatives aux mesures du programme de développement rural de la Guadeloupe et de Saint-Martin

### **B - Installation - cessation**

- B1 Correspondances relative à l'attribution des aides et la déchéance des droits à l'installation des jeunes agriculteurs *à l'exception des décisions d'octroi des aides nationales à l'installation qui relèvent du directeur* ;
- B2 Correspondances et attribution d'aide dans le cadre de la réalisation du plan de professionnalisation personnalisé et du stage de 6 mois ;
- B3 Agrément et validation du plan de professionnalisation personnalisé et correspondances relatives ;
- B4 Bonification et déchéance des prêts à l'agriculture et correspondances relatives ;
- B5 Décisions accordant le bénéfice des aides prévues pour la réinsertion professionnelle des agriculteurs appelés à cesser leur activité ;
- B6 Décision d'attribution d'aides spéciales dans le cadre du plan pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL).

## Annexe 2 : ALIMENTATION ET ENVIRONNEMENT

Délégation de signature est donnée au **chef de service de l'alimentation**, pour tous les documents et décisions relevant des compétences de son service, selon le respect des modalités définies ci-après :

| Types de courriers ou d'actes administratif  | Signataire *  |
|--|---|
| <b>→ Courriers aux administrés</b>   |   |
| Bordereau de transmission de documents types   | Agents  |
| Courrier de simple transmission de rapport d'inspection ou rappel réglementaire ne comportant aucune annonce de conséquences en cas de persistance des non-conformités | Cadre de proximité de l'agent : chef d'unité, chef de pôle, adjoint au chef de pôle ou chef de service                                |
| Avertissement administratif (sans prescription de délai) avec annonce de conséquence en cas de persistance des non-conformités   | Chef de pôle  |
| Mise en demeure (avec prescription de délai) avec annonce de conséquence en cas de persistance des non-conformités   | Établissements de remise directe : chef de service<br>Établissements agréés ou de restauration collective : directeur (ou préfet)     |
| Mise en demeure de limitation de mouvements  | Chef de pôle  |
| <b>→ Courriers aux institutionnels et partenaires</b>  |   |
| Notes au préfet ou au corps préfectoral (SG, DC)   | Directeur sur proposition du chef de service  |
| Courriers aux institutionnels ou organismes partenaires (EDE, Chambre d'agriculture, FREDON...)  | Directeur sur proposition du chef de service  |
| Courriers circulaires aux vétérinaires sanitaires  | Directeur sur proposition du chef de service  |
| <b>→ Décisions administratives</b>   |   |
| Arrêté préfectoral portant mise sous surveillance ou arrêté préfectoral portant déclaration d'infection  | Directeur sur proposition du chef de service  |
| Arrêté ICPE ou Environnement   | Préfecture après validation du directeur  |
| Agrément d'établissement   | Directeur sur proposition du chef de service  |
| Agrément transport (agrément transporteur, CAPTAV)   | Chef de service   |
| Certificats de capacité et autorisations individuelles d'expérimenter  | Directeur sur proposition du chef de service  |
| Limitation des mouvements d'animaux  | Directeur sur proposition du chef de service  |
| Abattage ou euthanasie d'animaux vivants   | Directeur sur proposition du chef de service  |
| Retrait d'animaux vivants  | Directeur sur proposition du chef de service  |
| Fermeture d'établissement  | Directeur sur proposition du chef de service  |
| Levée de fermeture d'établissement   | Directeur sur proposition du chef de service  |
| <b>→ Actions pénales</b>   |   |
| Information préalable du procureur avant inspection dans les cas où la loi le prévoit  | Chef de service, chef de pôle, adjoint au chef de pôle ou agent en cas d'urgence et d'absence de la hiérarchie                        |
| Transmission de procès verbaux   | Directeur sur proposition du chef de service sauf procès verbaux en matière d'identification bovine (chef de service ou chef de pôle) |

\* Le signataire indiqué est celui qui en premier lieu est chargé de signer le document. En cas d'absence du signataire prévu et en cas d'urgence, le document est mis à la signature de l'échelon hiérarchique supérieur. En l'absence de la direction, l'arrêté de subdélégation s'applique.

## **Annexe 3 : ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

Délégation de signature est donnée au **chef du service de la formation et du développement**, pour les documents relevant des matières qui suivent :

- **Code rural et de la pêche maritime :**
  - **Article D 810-1 :** le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce les compétences prévues aux livres Ier à V, VIII et IX du code de l'éducation compatibles avec les dispositions du titre Ier (partie réglementaire du livre VIII du CRPM), pour lesquelles le mot « recteur » désigne le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (*note de service DGER/SDEPC/N2006-2015 du 30 janvier 2006 ayant pour objet les modalités d'application à l'enseignement agricole des dispositions du code de l'éducation en vertu de l'article D 810-1 du CRPM*).
  - **Article R 811-12 :** le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant peut assister avec voix consultative aux réunions des conseils d'administration des EPLEFPA.
  - **Article R 811-16 :** le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt statue dans un délai de huit jours, sur les contestations, à compter de la proclamation des résultats des élections des représentants des personnels, des élèves et parents d'élèves aux conseils d'administration des EPLEFPA.
  - **Article R 811-26 1<sup>er</sup> alinéa :** le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt désigne en cas d'absence du directeur adjoint d'EPLEFPA, un fonctionnaire, pour assurer la suppléance ou l'intérim.
  - **Article R 811-26 8<sup>o</sup> 2 :** le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce seul le contrôle en qualité d'autorité académique des délibérations des conseils d'administration des EPLEFPA portant sur le contenu ou l'organisation de l'action éducative.
  - **Article R 811-42 :** le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce une compétence en matière disciplinaire en appel des décisions individuelles d'exclusion de plus de huit jours, prises par le conseil de discipline vis-à-vis des élèves et étudiants des lycées.
  - **Article R 811-45 II 4<sup>ème</sup> alinéa et III 2<sup>ème</sup> alinéa :** le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt désigne le représentant de l'organisme compétent pour siéger dans les conseils de centre des CFPPA ; il exerce une compétence en matière disciplinaire en appel des décisions individuelles d'exclusion de plus de huit jours, prises par les conseils de centre des CFPPA siégeant en conseil de discipline vis-à-vis des stagiaires des CFPPA.
  - **Article R 811-46 :** le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce une compétence en matière disciplinaire en appel des décisions individuelles d'exclusion de plus de huit jours, prises par les conseils de perfectionnement des CFAA siégeant en conseil de discipline vis-à-vis des apprentis des CFAA.
  - **Article R 811-52 :** le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce le contrôle sur les actes budgétaires et financiers adoptés par les conseils d'administration des EPLEFPA. Dans le délai de 30 jours à compter de la réception des budgets et dans le délai de 15 jours à compter de la réception des décisions modificatives des EPLEFPA, il peut faire connaître son désaccord motivé. Dans ce cas, il est fait application de la procédure prévue aux e et f de l'article L. 421-11 du code de l'éducation.
  - **Articles D 811-122&124 – D 811-131 – D 811-149 – D 811-153 – D 811-158&159 – D 811-161&163 – D 811-165-5 – D 811-166-4&7 – D 811-167-3 à 7 – D 811-174 et D811-167-9 :** le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt met en œuvre et contrôle la délivrance des diplômes et titres relevant du MAA.
  - **Article D 811-174 :** le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt fait respecter la réglementation relative aux fraudes aux examens organisés par le MAA en Guadeloupe.
- **Décret n°92-920 du 7 septembre 1992** relatif à l'orientation des élèves dans les établissements d'enseignement agricole publics codifié au **code de l'éducation aux articles D 341-1 à D 341-22 et son arrêté du 7 septembre 1992** relatif à la commission d'appel pour les établissements d'enseignement agricole publics : la commission d'appel placée sous la présidence du DAAF rend une décision définitive d'orientation ou de redoublement communiquée par écrit aux familles ou aux élèves majeurs demandeurs.
- **Instruction comptable M99 – Titre I Chapitre 4**
- **Circulaire DGER/IEA/SDACE/C2003-2006 du 18 avril 2003** relative aux modalités d'organisation de la passation de service entre directeurs d'EPLEFPA : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt assure la présidence et le contrôle des passations de service entre les anciens et les nouveaux directeurs des EPLEFPA.

- **Circulaire DGER/SDEPC/C2007-2003 conjointe SG/SM/C2007-1401 du 11 janvier 2007** : le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt procède par lettre de mission à la définition des objectifs de l'exercice de la responsabilité et à la rédaction des fiches de postes des directeurs des EPLEFPA.

L'envoi des bordereaux s'effectue selon les modalités suivantes :

| <b>Types de courriers ou d'actes administratif</b>  | <b>Signataire</b>                             |
|---|---|
| <b>→ Courriers aux administrés et apprenants</b>  |   |
| Bordereau de transmission de documents types  | Tout agent                                    |
| Bordereau de transmission des notes et diplômes pour les apprenants   | Agent chargé des examens                      |
| <b>→ Courriers aux institutionnels et partenaires</b>   |   |
| Bordereau de transmission des notes de service ministérielles   | Tout agent                                    |
| Bordereau de transmission au destinataire d'un courrier déjà signé par la cheffe de service ou le directeur | Tout agent                                    |
| Bordereau de notification de situation administrative des agents de l'EPLFPA envoyé à l'EPLFPA              | Agent chargé de la gestion des moyens humains |

DAAF

971-2020-07-15-008

Arrêté DAAF/Direction du 15 juillet 2020 portant  
subdélégation de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire





**PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE  
PRÉFET DE LA GUADELOUPE**

**DIRECTION DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

**Arrêté DAAF/Direction du 15 juillet 2020  
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe,

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par les décrets n° 2008-158 du 22 février 2008 et n° 2010-146 du 16 février 2010 ;
- Vu le décret du Président de la République du 9 mai 2018 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – Monsieur PHILIPPE GUSTIN ;
- Vu le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> août 2017 portant nomination de Madame Virginie KLES, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Guadeloupe ;
- Vu le décret du Président de la République du 7 juillet 2020 portant cessation de fonctions d'un préfet – M. GUSTIN (Philippe) ;
- Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu l'arrêté ministériel du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifié par les arrêtés du 18 juin 2005 et du 25 octobre 2005 ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et services du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- Vu l'arrêté du 16 juillet 2019 portant nomination de monsieur SYLVAIN VEDEL, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1<sup>er</sup> août 2019 portant délégation de signature accordée à Monsieur SYLVAIN VEDEL, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe (ordonnancement secondaire) ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 12 décembre 2019 portant délégation de signature accordée à Monsieur SYLVAIN VEDEL, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe en qualité de responsable d'unité opérationnelles pour ordonnancer sur le BOP 354 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Vu la décision n° 2020-SG/05 du 28 janvier 2020 du directeur de l'ODEADOM donnant délégation de signature au préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 4 février 2020 portant délégation de signature accordée à Monsieur Sylvain VEDEL, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Vu l'arrêté SG/SCI du 15 juillet 2020 portant délégation de signature de Madame la secrétaire générale, chargée de l'administration de l'État dans le département, à Monsieur Sylvain VEDEL, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (ordonnancement secondaire).

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> - Subdélégation de signature du directeur en qualité de responsable de budgets opérationnels de programmes (RBOP) :**

En l'absence du directeur, conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral SG/SCI/MC du 4 février 2020 susvisé, subdélégation de signature est donnée à **Mme Véronique BELLEMAIN**, directrice adjointe, pour procéder à l'ensemble des actes visés à l'article 1 de l'arrêté susvisé.

En l'absence du directeur et de la directrice adjointe, conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral SG/SCI du 4 février 2020 susvisé, subdélégation de signature est donnée à Madame **Valérie ARCHIMBAUD**, secrétaire générale, pour procéder à l'ensemble des actes visés à l'article 1 de l'arrêté susvisé.

Cette subdélégation de signature s'exerce sous réserve des dispositions des articles 5, 7 et 8 de l'arrêté préfectoral SG/SCI/MC du 4 février 2020 susvisé.

**Article 2 - Subdélégation de signature du directeur en qualité de responsable de l'unité opérationnelle (RUO) « direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe » :**

Concernant les programmes 354 « administration territoriale de l'Etat » 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », 143 « enseignement technique agricole », 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » (actes de dépenses et de recettes) :

- En l'absence du directeur, conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral SG/SCI/MC du 1<sup>er</sup> août 2019 susvisé, subdélégation est donnée à **Mme Véronique BELLEMAIN**, directrice adjointe, pour procéder à l'ordonnancement, à l'engagement et à la liquidation des crédits des programmes susvisés.
- En l'absence du directeur et de la directrice adjointe, conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1<sup>er</sup> août 2019 susvisé, subdélégation de signature est donnée à Madame **Valérie ARCHIMBAUD**, secrétaire générale, pour procéder à l'ordonnancement, à l'engagement et à la liquidation des crédits des programmes susvisés et à Monsieur **Eric LANDAU**, adjoint au chef de pôle sécurité sanitaire des aliments du service de l'alimentation, pour procéder à l'ordonnancement, à l'engagement et à la liquidation des crédits des programmes 354, 215 et 206 dans le cadre de l'utilisation de la carte achat.
- En l'absence du directeur, de la directrice adjointe et de la secrétaire générale, conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1<sup>er</sup> août 2019 susvisé, subdélégation de signature est donnée à Madame **Nathalie FIOU**, adjointe à la secrétaire générale, pour procéder à l'ordonnancement, à l'engagement et à la liquidation des crédits des programmes susvisés.
- Cette subdélégation de signature s'exerce sous réserve des dispositions des articles 5, 7

et 8 de l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1<sup>er</sup> août 2019 susvisé.

**Article 3 - Prescription quadriennale et pouvoir adjudicateur :**

En l'absence du directeur et de la directrice adjointe, conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral SG/SCI du 4 février susvisé, subdélégation de signature est donnée à Madame **Valérie ARCHIMBAUD**, secrétaire générale, pour procéder à l'ensemble des actes visés aux articles 3 et 4 de l'arrêté susvisé.

**Article 4 - Engagement des crédits de l'ODEADOM :**

En l'absence du directeur, conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral SG/SCI/MC du 4 février 2020 susvisé, subdélégation de signature est donnée à Mme Véronique BELLEMAIN, directrice adjointe, pour procéder à la signature des arrêtés ou conventions, pris en contrepartie du FEADER, engageant des crédits ODEADOM et dont le montant de la contribution ODEADOM n'excède pas 45 000 € tel que précisé à l'article 6 de l'arrêté susvisé.

**Article 5** – Ampliation de cette décision de subdélégation de signature sera transmise au préfet de la région Guadeloupe et au directeur régional des finances publiques.

**Article 6** - Le présent arrêté prend effet à compter du 4 février 2020 et abroge toutes dispositions antérieures.

**Article 7** - Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

*Saint-Claude, le 15 juillet 2020*

Le directeur de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,

SYLVAIN VEDEL

Délais et voies de recours :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.*

*Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

# DEAL

971-2020-07-02-005

Arrêté DEAL TMES du 02 juillet 2020 portant agrément pour exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux; de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière



**Arrêté DEAL/TMES du 02 JUIL. 2020**  
portant agrément pour exploiter un établissement d'enseignement,  
à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
Chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur,  
Chevalier dans l'ordre des palmes académiques,

**Vu** le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 27 août 2017 nommant monsieur Jean-François BOYER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

**Vu** l'arrêté ministériel n°18DG10170000013 du 4 juillet 2018 nommant monsieur Emmanuel CROS, en qualité de chef du service transports, mobilité, éducation et sécurité routières auprès de la direction l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

**Vu** l'arrêté préfectoral SG/SCI du 28 mai 2018 accordant délégation de signature à monsieur Jean-François BOYER, directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

**Vu** la décision DEAL/PACT du 24 juin 2020 portant organisation du service, accordant subdélégation de signature ;

**Considérant** la demande formulée par Madame MAZAGRAN Cécile, en date du 15/06/2020 en vue d'être autorisée à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Considérant** que la demande remplit les conditions réglementaires ;

*Sur proposition du Responsable du pôle éducation routière ;*

## A R R E T E

**Article 1** : Madame MAZAGRAN est autorisée à exploiter, sous le n°E 20 971 0006 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «FORMOTIV » et situé Impasse Moinet – Saint-Félix – Le Gosier.

**Article 2** – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitante présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

**Article 3** – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations pour les catégories de permis suivantes :

B / B1/AM-Quadri léger.

**Article 4** – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 5** – En cas de changement d'adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6** – Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitante est tenue d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7** – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à **18** personnes.

**Article 8** – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté susvisé.

**Article 9** - Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service de la Déal situé à Dothémare Les Abymes.

**Article 10** – Le Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Les Abymes, le 02 juillet 2020  
P°/Le Préfet et par délégation,

L'Adjointe au Chef de Service Transports,  
Mobilités Education et Sécurité routières,



Emilie CABIROL

# DEAL

971-2020-07-02-003

Arrêté DEAL TMES du 02 juillet 2020 portant  
renouvellement d'agrément pour exploiter un établissement  
d'enseignement, à titre onéreux; de la conduite des  
véhicules à moteur et de la sécurité routière



**Arrêté DEAL/TMES du 02 JUIL. 2020**  
portant renouvellement d'agrément pour exploiter un établissement d'enseignement,  
à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
Chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur,  
Chevalier dans l'ordre des palmes académiques,

**Vu** le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 27 août 2017 nommant monsieur Jean-François BOYER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

**Vu** l'arrêté ministériel n°18DG10170000013 du 4 juillet 2018 nommant monsieur Emmanuel CROS, en qualité de chef du service transports, mobilité, éducation et sécurité routières auprès de la direction l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

**Vu** l'arrêté préfectoral SG/SCI du 28 mai 2018 accordant délégation de signature à monsieur Jean-François BOYER, directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

**Vu** la décision DEAL/PACT du 8 novembre 2019 portant organisation du service, accordant subdélégation de signature ;

**Considérant** la demande de renouvellement d'agrément présentée par Monsieur BIENVILLE Yves en date du 22 juin 2020, en vue d'être autorisé à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Considérant** que la demande remplit les conditions réglementaires ;

*Sur proposition du Responsable du pôle éducation routière ;*



## A R R E T E

**Article 1 :** Monsieur BIENVILLE est autorisé à exploiter, sous le n°E 15 971 0009 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «START H<sup>2</sup>O» et situé Pointe de La Verdure – Route des Hôtels – Le Gosier.

**Article 2 –** Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

**Article 3 –** L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations pour les catégories de permis suivantes :

A2 - B/B1 - AM-Quadri léger

**Article 4 –** Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 5 –** En cas de changement d'adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée **deux mois avant la date du changement ou de la reprise.**

**Article 6 –** Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7 –** Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à **12 personnes.**

**Article 8 –** L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté susvisé.

**Article 9 -** La modification résultant du présent arrêté sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service de la Déal situé à Dothémare Les Abymes.

**Article 10 –** Le Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Les Abymes, le **02** JUIL. 2020

P°/Le Préfet et par délégation

  
L'Adjointe au Chef de Service Transports,  
Mobilités Education et Sécurité routières,  
**Emilie GABIROL**

# DEAL

971-2020-07-02-004

Arrêté DEAL TMES du 02 juillet 2020 portant  
renouvellement d'agrément pour exploiter un établissement  
d'enseignement, à titre onéreux; de la conduite des  
véhicules à moteur et de la sécurité routière



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement**

**Arrêté DEAL/TMES du 02 JUIL. 2020**  
portant renouvellement d'agrément pour exploiter un établissement d'enseignement,  
à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
Chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur,  
Chevalier dans l'ordre des palmes académiques,

**Vu** le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 27 août 2017 nommant monsieur Jean-François BOYER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

**Vu** l'arrêté ministériel n°18DG10170000013 du 4 juillet 2018 nommant monsieur Emmanuel CROS, en qualité de chef du service transports, mobilité, éducation et sécurité routières auprès de la direction l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

**Vu** l'arrêté préfectoral SG/SCI du 28 mai 2018 accordant délégation de signature à monsieur Jean-François BOYER, directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

**Vu** la décision DEAL/PACT du 24 juin 2020 portant organisation du service, accordant subdélégation de signature ;

**Considérant** la demande de renouvellement d'agrément présentée par Monsieur BILBA Sorez en date du 22 juin 2020, en vue d'être autorisé à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Considérant** que la demande remplit les conditions réglementaires ;

*Sur proposition du Responsable du pôle éducation routière ;*

## A R R E T E

**Article 1 :** Monsieur BILBA est autorisé à exploiter, sous le n°E 09 09A 0015 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «AUTO ECOLE DOTHEMARE» et situé Cellule Commerciale du Stade – Numéro 4 – Les Abymes.

**Article 2 –** Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

**Article 3 –** L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations pour les catégories de permis suivantes :

B/B1 - AM-Quadri léger

**Article 4 –** Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 5 –** En cas de changement d'adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée **deux mois avant la date du changement ou de la reprise.**

**Article 6 –** Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7 –** Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à **16** personnes.

**Article 8 –** L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté susvisé.

**Article 9 -** La modification résultant du présent arrêté sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service de la Déal situé à Dothémare Les Abymes.

**Article 10 –** Le Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Les Abymes, le 02 JUIL. 2020

P°/Le Préfet et par délégation

L'Adjointe au Chef de Service Transports,  
Mobilités Éducation et Sécurité routières,



# DEAL

971-2020-07-06-009

Arrêté DEAL-RN n° du 06-07-2020 portant attribution d'une subvention à l'association "The Caribbean Academy of Sciences-Chapter DFA (départements français d'Amérique)" pour la relance et la poursuite de l'inventaire du patrimoine géologique de la Guadeloupe.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement**

**Arrêté DEAL/RN**

*du* 06 JUIL. 2020

portant attribution d'une subvention à l'association « The Caribbean Academy of Sciences – Chapter DFA (départements français d'Amérique) »  
pour la relance et la poursuite de l'inventaire du patrimoine géologique de la Guadeloupe

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
Chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur,  
Chevalier dans l'ordre des palmes académiques,

**Vu** le code de l'environnement, notamment l'article L. 411-1A.

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et régions d'Outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 9 mai 2018 portant nomination de Monsieur Philippe GUSTIN, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, délégué interministériel pour la reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

**Vu** l'arrêté du 28 août 2017 portant nomination de Monsieur Jean-François BOYER en qualité de directeur de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

**Vu** l'arrêté SG/SCI du 28 mai 2018 portant délégation de signature accordée à Monsieur Jean-François BOYER en qualité de directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean-François BOYER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe pour la responsabilité de budgets opérationnels de programme, responsabilités d'unités opérationnelles, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et pour l'exercice des attributions de pouvoir adjudicateur ;

**Vu** l'arrêté DEAL/DIR du 8 août 2018 portant organisation de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

**Vu** le contrat de BOP 2020, programme 113 (Paysages, Eau et Biodiversité) ;

**Vu** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations ;

Saint-Phy BP 54 – 97102 Basse-Terre Cedex  
Tél : 0590 99 46 46  
deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr  
www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr



**Vu** la note du Ministère de la transition écologique et solidaire du 2 octobre 2017 relative à la publication du protocole d'adhésion au système d'information sur la nature et les paysages (SINP) ;

**Vu** le Plan de convergence 2019-2028 de la Guadeloupe, notamment son objectif stratégique 5 : Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources du 31 décembre 2018 ;

**Vu** le Plan biodiversité, objectif 5 « Connaître, éduquer, former » ;

**Vu** le dossier de demande de subvention de l'association « The Caribbean Academy of Sciences – Chapter DFA (départements français d'Amérique) » en date du 31 janvier 2020 ;

*Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,*

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> -OBJET DE L'ARRÊTÉ**

Le présent arrêté a pour objet l'attribution d'une subvention à l'association « The Caribbean Academy of Sciences – Chapter DFA (départements français d'Amérique) » pour la relance et l'actualisation de l'inventaire du patrimoine géologique de la Guadeloupe. La subvention versée par le Ministère de la transition écologique et solidaire pour la réalisation de cette opération représente 44% du coût prévisionnel total estimé à 38 014 €, et est fixée à SEIZE MILLE HUIT CENT QUATORZE EUROS TTC (16 814 euros). Ce montant maximum est conditionné à l'exécution de la prestation comme précisé dans l'article 2.

Ce financement sera attribué à l'association « The Caribbean Academy of Sciences – Chapter DFA », n° SIRET 841 187 081 000 10 représentée par son président, monsieur Thomas Forissier, désigné ci-après le « bénéficiaire », et dont les coordonnées suivent :

THE CARIBBEAN ACADEMY OF  
SCIENCES -CHAPTER DFA  
165 LIEU DIT FOUILLOLE  
97110 POINTE A PITRE

### **Article 2 - CONDITIONS RELATIVES A LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION**

#### **2-1 Cadre et objectifs de l'opération**

L'opération s'inscrit dans le cadre de l'établissement de l'inventaire national du patrimoine naturel, dans sa composante d'inventaire du patrimoine géologique. Lancées en 2003 et 2007, les deux premières étapes de l'inventaire du patrimoine géologique de Guadeloupe, alors désignée comme territoire pilote, ont permis la production de 33 fiches ayant intégré l'Inventaire national du patrimoine naturel, puis l'application iGeotope en 2015.

Le projet de l'association « Caribbean Academy of Science – DFA » vise à relancer et poursuivre l'inventaire permanent du patrimoine géologique de la Guadeloupe, et est prévu pour se dérouler sur plusieurs années ; il est articulé en actions annuelles qui feront l'objet de demandes de financement séparées, et de la production de livrables périodiques définis avec la DEAL.





Le projet total prévoit :

- la reprise de l'ensemble des fiches d'inventaire du patrimoine géologique de Guadeloupe avec corrections ou mises à jour ;
  - la proposition de nouveaux sites et la réalisation des fiches correspondantes ;
  - la cartographie précise des sites sous système d'information géographique ;
  - la saisie des données sous iGéotope ;
- et des actions de diffusion et de valorisation (communications, colloques, ressources pédagogiques...).

## 2-2 Composantes de l'opération

L'opération permettra d'une part de renforcer l'inventaire du patrimoine géologique de Guadeloupe avec de nouvelles fiches et, d'autre part, de reprendre les données d'une partie des fiches pré-existantes pour mettre à jour celles qui le nécessitent. Les moyens mis en œuvre sont : le travail de terrain, des survols aériens, la réalisation de lames minces, l'encadrement de stagiaires, du travail de laboratoire ainsi que des photographies.

## 2-3 Livrables

Dans les trois mois qui suivront la fin des opérations prévue au 2.6, opérations pour lesquelles la subvention est attribuée, le bénéficiaire remettra à la DEAL :

- Un rapport technique de l'opération comprenant notamment :
  - au minimum une nouvelle fiche en format iGéotope ;
  - actualisation de la liste de sites pouvant potentiellement faire l'objet d'une fiche – retour sur les 32 fiches rentrées dans iGéotope par le BRGM avant leur validation au niveau national par la cellule dédiée au MNHN ;
  - actualisation d'une fiche ancienne au minimum, dans le but de faire une estimation du travail nécessaire à la mise à jour complète des fiches existantes ;
  - le bilan des missions (notamment la présentation du travail à la conférence internationale de géologie (36th International Geological Congress, Delhi 2020) organisée par l'Union internationale des géosciences et à la conférence bi-annuelle de la CAS ;
  - copie des supports présentés en conférence ;
  - édition de fiches vulgarisées (5) ;
  - premiers travaux sur la réédition de la carte des curiosités géologiques avec le BRGM.
- Un compte-rendu financier présentant le bilan qualitatif de l'action réalisée ainsi que le détail du budget exécuté, une copie des factures acquittées ou pièces comptables de valeur probante équivalente ainsi qu'une attestation sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis.

Afin d'être valorisés, les supports reçus ont vocation, s'ils s'y prêtent, à être diffusés par la DEAL sous format numérique, notamment par son site Internet. Le rapport contiendra un résumé qui sera utilisé à cet effet.

## 2-4 Obligations du bénéficiaire

L'ensemble des données collectées et utilisées dans le cadre de l'action subventionnée (données sources et données élémentaires d'échange) ainsi que leurs métadonnées associées seront publiques et bénéficieront des droits associés à la donnée publique. Dans l'objectif de participer à l'inventaire du patrimoine naturel institué pour l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin (art. L.411-1 A du Code de l'environnement) et conformément à la note du 2 octobre 2017 publiée au Bulletin officiel n°15 du 25 octobre 2017, ces données intégreront les systèmes d'informations de l'inventaire du patrimoine naturel régional et national réservés à la géologie.



## 2-5 Contrôle de l'État

Le bénéficiaire accomplira sa mission sous le contrôle administratif du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, qui certifiera le service fait. Il a pour correspondant technique à la DEAL le pôle biodiversité du service Ressources Naturelles, qu'il tient informé régulièrement de la mise en œuvre des progrès réalisés et des éventuelles difficultés rencontrées.

## 2-6 Délais d'exécution

La réalisation de l'opération et la livraison des livrables prévus par le présent arrêté devront être achevées au plus tard le 30 juin 2021. Toute modification quant à la durée ou aux conditions et modalités de l'exécution du présent arrêté devra faire l'objet d'arrêté modificatif.

## Article 3 - CONDITIONS RELATIVES A LA SUBVENTION ET A SES MODALITÉS DE VERSEMENT

### 3-1-Imputation budgétaire

Ce financement sera imputé sur les crédits ouverts du programme 113 « *Paysages, eau et biodiversité* », action 7 « *Gestion des milieux et biodiversité* », sous-action 715 « *Biodiversité : Connaissance, contrôle, expertise, préservation des espèces* », activité « *Acquisition de la connaissance CPER (0113MB0513)* ».

| Domaine fonctionnel | Centre financier | Centre de coût | Code activité | Montant TTC |
|---------------------|------------------|----------------|---------------|-------------|
| 0113-07-45          | 0113-GUAD-DEA1   | DEADEA1971     | 011301MB0513  | 16 814,00 € |

### 3-2 Budget détaillé

D'un coût total prévisionnel de 38 014 euros TTC, la participation de la DEAL pour la réalisation de cette étude est de 16 814 euros TTC.

| Charges TTC   | Montant            | Produits TTC       | Montant            |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Achats  | 8 200,00 €         | Subvention DEAL    | 16 814,00 €        |
| Autres services extérieurs (missions)                       | 6 000,00 €         | -                  | -                  |
| Autres charges de gestion courante                          | 714,00 €           | -                  | -                  |
| Charges fixes de fonctionnement                             | 1 900,00 €         | -                  | -                  |
| <b>Contributions volontaires</b>                            |                    |                    |                    |
| Mise à disposition gratuite de biens et prestations         | 1 000,00 €         | Bénévolat          | 21 200,00 €        |
| Emplois des contributions volontaires en nature (bénévolat) | 20 200,00 €        | -                  | -                  |
| Total des charges   | <b>38 014,00 €</b> | Total des produits | <b>38 014,00 €</b> |



### 3-3 Modalités de versement

Le règlement de la somme prévue à l'article 1 s'effectuera sous le contrôle du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sur le compte ouvert au nom du bénéficiaire ci-après :

|               |                                   |
|---------------|-----------------------------------|
| Domiciliation | Crédit Mutuel – CCM LE GOSIER     |
| IBAN          | FR76 1027 8053 4100 0204 8090 179 |
| BIC           | CMCIFR2A                          |
| Code banque   | 10278                             |
| Code guichet  | 05341                             |
| N° de compte  | 20480901                          |
| Clé RIB       | 79                                |

Le paiement sera effectué par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique. La subvention fera l'objet de versements comme il suit :

- une avance, correspondant à 50 % de la somme prévue à l'article 1, soit 8407 euros TTC, sera versée à la signature du présent arrêté ;
- des acomptes intermédiaires facultatifs, plafonnés à 80 % de la subvention fixée à l'article 1, pourront être versés, sur demande du bénéficiaire ;
- le solde de la subvention sera versé à la fin de l'opération sur présentation des livrables définis au 2.3.

Si le plan de financement initial venait à être modifié, notamment dans le cas d'octroi de nouvelles subventions publiques, le bénéficiaire s'engage à en informer la DEAL, qui pourra modifier par avenant le montant de la subvention afin d'éviter des sur-financements.

### 3-4 Liquidation de la subvention

La liquidation de la subvention se fera par application du taux de subvention, mentionné à l'article 1, au montant de la dépense subventionnable réelle, plafonné au montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

## Article 4 - RÉSILIATION

Si le bénéficiaire se trouve empêché d'exécuter la mission qui lui est confiée, l'arrêté d'attribution de subvention sera résilié de plein droit un mois après l'envoi à cet effet d'un courrier recommandé avec accusé de réception par le bénéficiaire au directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement se réserve le droit de résilier cet arrêté de subvention à tout moment s'il estime que les modalités d'exécution incombant au bénéficiaire, notamment les délais d'exécution, ne sont pas respectées.

En cas de non-exécution des actions ou d'exécution partielle du programme, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement pourra demander au bénéficiaire le remboursement des sommes versées au prorata du niveau de réalisation.



## Article 5 - FORMALITÉS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le présent arrêté composé de sept articles est établi en deux exemplaires originaux. Il est dispensé du droit de timbre et d'enregistrement.

## Article 6- LITIGES ET CONTESTATION

Les difficultés d'interprétation susceptibles de surgir entre les parties, au sujet des sens ou de la portée de l'une ou l'autre des clauses du présent arrêté, seront portées devant la juridiction administrative compétente. Préalablement, les parties s'engagent à rechercher activement un règlement à l'amiable.

## Article 7 - EXÉCUTION

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre le 06 JUIL. 2020

Le Directeur de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement,

Jean-François BOYER



### **Délais et voies de recours**

La légalité de la présente décision peut être contestée par toute personne ayant intérêt à agir, dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. À cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif de Basse-Terre d'un recours contentieux. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».



ISSUS



# PREFECTURE

971-2020-07-06-011

**A R R E T E MHRDC/CAB/BC du 06 juillet 2020**

**accordant la médaille d'honneur Régionale,**

**Départementale et Communale**

*A R R E T E MHRDC/CAB/BC du 06 juillet 2020 accordant la médaille d'honneur Régionale,  
Départementale et Communale*

**à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020**

*à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020*



**A R R E T E MHRDC/CAB/BC du 06 juillet 2020**

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale  
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020**

Le Préfet de la Région Guadeloupe  
Préfet de la Guadeloupe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier des Palmes Académiques

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

**ARRETE :**

**Article 1 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ABRIN Sylvert**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur ALBERI Lucien**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame ALBERI Madly**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame ALBERI Magalie née SOLVAR**  
Adjoint territoriale animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame ALPHONSE Regine**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame ANDRE Sandra**  
Agent principal atsem 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame ANGEON Maur**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.

- **Madame BARBIER Lucette née ZAMI**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BARBIN Marie-France**  
Agent principal atsem 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BARBIN Mariette**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BARBIN Paulette**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BELLAIRE Marie-France**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BELLO Annick**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BENOIST Emilie née GRANDISSON**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LES ABYMES.
- **Madame BENOIST Ernestine**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à SAINTE-ANNE.
- **Monsieur BERNARD René**  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BERTILI Rosina née ROSEAU**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BERTRAND Line née PELISSIER**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BLECOURT Marie-Laure née DINO**  
Adjoint territorial patrimoine, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BLIRANDO Stephanie**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur BLIRANDO Thierry**  
Agent de maitrise, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BONDOT Marie Hélène née NEGRIT**  
Adjoint territorial d'animation principale 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur BORDELAIS Luc**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BORDELAIS Maryse**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BORDELAIS Sindy née FERIAUX**  
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE, demeurant à LES ABYMES.

- **Monsieur BORES Jose**  
Adjoint technique principal 2 classe, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BOUDINE Gladys**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BOUSIGNAC Catherine née THEOPHILE**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BOUSIGNAC Roberte née ROLLON**  
Agent principal atsem 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame BRISSAC Myriam née LUGROS**  
Attaché territorial, CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE, demeurant à GOYAVE.
- **Madame BROUSSILLON Nadine née LUCE**  
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à PETIT-BOURG.
- **Madame BRUMENT Marie-France**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LES ABYMES.
- **Madame BRUREAU Georgette**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur CAMBIUM Bernadin**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame CAMBIUM Ketty née BERNIS**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur CAPALITA Omer**  
Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINTE-ROSE EN GUADELOUPE, demeurant à SAINTE-ROSE.
- **Monsieur CARVIGANT Eddy**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame CASIMIR Rosalie née CASIMR**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame CÉLESTE Alberte**  
Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU, demeurant à CAPESTERRE-BELLE-EAU.
- **Madame CHALUS Anick**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE BAIE-MAHAULT, demeurant à BAIE-MAHAULT.
- **Monsieur CHAMPARE Alin**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LES ABYMES.
- **Madame CHRISTOPHE Ignace**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.

- **Madame CLAIRE Valérie née BORES**  
Adjoint territorial d'animation principale 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame CLOVIS Madeleine née BERTILI**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame COCO Françoise née WILLIAM**  
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame COLLETIN Fabienne**  
Adjoint d'animation principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame COMMIN Christiane née SOULEZ**  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à SAINTE-ANNE.
- **Madame COPPRY Marlène née BOUCHAUT**  
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU, demeurant à CAPESTERRE-BELLE-EAU.
- **Madame CORIAN Myriam**  
Adjoint territorial d'animation principale 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame COSPOLITE Corinne née HENRY**  
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU, demeurant à PETIT-BOURG.
- **Madame COUDOUX Lise**  
Collaborateur de cabinet, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame COUPPE DE K/MARTIN Mylene**  
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur CUSTOS Tony**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur DABRICOT François**  
Chef service police municipale principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame DABRION France-Lise**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LES ABYMES.
- **Monsieur DABRIOU Moléon**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame DAMO Emilie née NEGRIT**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur DANJOUTIN Lucien**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à SAINTE-ANNE.
- **Madame DAVILLARS Marie Laure née MONDOR**  
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.

- **Madame DEKA Mercédès née GREGO**  
Infirmier territorial en soins généraux hors classe, DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE, demeurant à TROIS-RIVIÈRES.
- **Monsieur DELANNAY Jean**  
Agent de maîtrise, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à SAINTE-ANNE.
- **Monsieur DESIR Julien**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LES ABYMES.
- **Madame DINO Armelle née BENONIE**  
Agent principal atsem 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur DINO Pierre**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à SAINT-FRANÇOIS.
- **Madame DIOMAR Antoinette**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur DIOMAR Edouard**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame DOLLIN Mélise**  
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU, demeurant à CAPESTERRE-BELLE-EAU.
- **Madame DONDIN Annie**  
Assistante conservatoire principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame DUFAIT Dominique**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame DUHAMEL Betty**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame DUHAMEL Clarita**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame DUHAMEL Claudette**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame DUNOYER Rose**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame DUPONT Annie-Claude née CHRISTOPHE**  
Agent principal atsem 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur ESNARD Armand**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur ESNARD Joël**  
Brigadier de police municipale, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame EUSTACHE Bertha née KANCEL**  
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame FANOR Marie-Christine**  
Educateur de jeunes enfants 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE, demeurant à POINTE-NOIRE.

- **Madame FARDELLA Claudie**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame FARIAL Anne-Marie**  
Adjoint territorial d'animation principale 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur FARNOUX François**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame FARNOUX Therese née DUNOYER**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame FELIXAIN Lina**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur FEVEREL Jean-Claude**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame FIFI Ghislaine**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame FIFI Lucette née DUFAIT**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame FORBIN Lina née COUVIN**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur FRAIDERIK Philippe**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur FRANCILLETTE Willy**  
Ingénieur territorial - directeur du contrôle de l'activité, CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE, demeurant à BASSE-TERRE.
- **Monsieur GALAYA Eribert**  
Brigadier chef principal, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur GALIN Richard**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame GANE Maggy née MATHURINE**  
Rédacteur principal 1 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame GANE Marie-Hélène**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame GILLOT Joëlle**  
Agent social principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame GIRARD Françoise née ULCE**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame GIRAUD-GIRARD Chantal**  
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU, demeurant à GOURBEYRE.



- **Madame GISORS Christine**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame GLADONE Fleur-Ange née POLETON**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame GLADONE Sylviane**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame GOSSEC Katia**  
Adjoint territorial d'animation principale 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame GRANDMAN Marie**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à SAINTE-ANNE.
- **Madame GRÉDOIRE Gerty**  
Auxiliaire de puériculture principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame GROS Irène née BAUSIVOIR**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à SAINTE-ANNE.
- **Madame HEDREVILLE Nathalie**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame HODGE Leonie née MONDOR**  
Agent principal atsem 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame JACQUES Gerty née DINO**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur JASMIN Marc**  
Attaché d'administration hospitalière, CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU, demeurant à PETIT-CANAL.
- **Madame JEAN-JACQUES Claudine**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame JEAN-JACQUES Micheline**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur JEANNE Carlos**  
Agent de maitrise, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame JEANNE Jeannine**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame JEANNOT Antoinise née BOUCAUD**  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame JEANNOT Augusta**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame JEANNOT Jacqueline**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à BAIE-MAHAULT.

- **Madame JOAB Viviane**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame JOCHEL Zacharie née ESNARD**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame KANCEL Bernadette**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur KANCEL Dominique**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur KANCEL Georges-Edouard**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame KANCEL Monique**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur LABOR Ascension**  
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LADINE Rosanne**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LAKHIA Liliane née RAMLALL**  
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU, demeurant à CAPESTERRE-BELLE-EAU.
- **Monsieur LAMBERT Claude**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LAMBOURDIERE Gervaise née JOAILLE**  
Aide soignant principal, MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE, demeurant à LES ABYMES.
- **Madame LAPIERRE DE MELINVILLE Olivia**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LAURENT Corinne**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur LEBEAU-FRANC Patrick**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur LEBLONDET Patrick**  
Redacteur principal 1 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur LEOGANE Daniel**  
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE, demeurant à LES ABYMES.
- **Monsieur LEOPOLD Alex**  
Moniteur educateur, MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE, demeurant à TROIS-RIVIERES.
- **Monsieur LEPIERRE Bruno**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LES ABYMES.

- **Madame LOIAL Mirielle**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LES ABYMES.
- **Madame LOLLIA Annette**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LOLLIA Annette**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LOLLIA Armande**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LOLLIA Irène**  
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LOUISOR Lucette née MAYOUTE**  
Agent social, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LES ABYMES.
- **Monsieur LOYAL Dominique**  
Agent de maîtrise, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LUCE Annick**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur LUCE Jean-Marie**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LUCE Jeanne née DURIMEL**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LUISSINT Marie-Annick**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LUNION Henriette**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LUNION Juliette**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LUTIN Kattia née POSTROS**  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LUTIN Tatiana**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame LYNCEE Adrienne**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur MALATCHOUMY Jean-Claude**  
Technicien territorial, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à SAINTE-ANNE.
- **Madame MALEZIEU Toussine**  
Adjoint territorial d'animation principale 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.

- **Madame MARTIAL Marie-Lise**  
Cadre supérieur de santé, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur MARTIAL Patrick**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame MARTIAL Thérèse**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame MASLANKIEWICZ Marie-Thérèse**  
Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU, demeurant à CAPESTERRE-BELLE-EAU.
- **Madame MATHIAS Basilienne**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame MATHIAS Marguerite née BOUCAUD**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur MATHURIN Honoré**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame MÉRI Christiane**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame MERIDAN Marie née LOLLIA**  
Agent principal atsem 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame MERI Pierrette née KANCEL**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame MÉRY Lucie**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à SAINTE-ANNE.
- **Madame MESINEL Anastasie née BRUMANT**  
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE, demeurant à PETIT-BOURG.
- **Madame MOCO Aline née RAMIER**  
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU, demeurant à CAPESTERRE-BELLE-EAU.
- **Monsieur MOLIA Olivier**  
Adjoint territorial d'animation principale 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame MONDOR Roselyne**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame MONNEROT Victoire**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur MONTOUT Henri**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur MONTOUT José**  
Brigadier chef principal, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.

- **Madame MONTOUT Mirielle**  
Assistante conservatoire principal 1ère classe, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur MONTOUT Tony**  
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à GOYAVE.
- **Madame MORVANI Corinne**  
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur MOULIN Alain**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame MOULIN Ginette née VALMY**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame MOUTOUSSAMY Marie-Annic née NEGRIT**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur MOUTOU Victor**  
Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU, demeurant à CAPESTERRE-BELLE-EAU.
- **Madame NEBOR Sandra née JASOR**  
Adjoint territorial patrimoine, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à PETIT-BOURG.
- **Madame NEGRE Louise**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame NEGRE Micaella**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur NEGRIT Rodolphe**  
Technicien principal 1 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame NICOLO Isabelle née MONDOR**  
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame NIQUE Elisabeth née DEGRAGE**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame NOEL Sylviane**  
Adjoint technique principal 2 classe, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame PATER Marie-Éna née CASIMIR**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame PELISSIER Maryse**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame PIERRE Corinne**  
Assistant socio-éducatif de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE, demeurant à SAINT-CLAUDE.
- **Madame PIERRE Cyrillie**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur PIERRE Georges**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LES ABYMES.

- **Monsieur PIERRE-JUSTIN Eric**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur PINEAU Claude**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur PINEAU Franck**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur PINEAU José**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame PINSEL-LAMPECINADO Guylène**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame PRIAM Charlise**  
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU, demeurant à CAPESTERRE-BELLE-EAU.
- **Monsieur PRUDENTOS Ary**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à POINTE-À-PITRE.
- **Madame QUISTIN Catherine**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame RAMASSAMY Jocelyne née CAILLE**  
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE, demeurant à CAPESTERRE-BELLE-EAU.
- **Madame REBUS Gisèle née BONDOT**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame RÉMY Nathalie**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur RENÉ Rolland**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame RHODA Muriel née BERNARD**  
Adjoint territorial d'animation principale 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame RICHARD Régine née CUPIDON**  
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU, demeurant à BASSE-TERRE.
- **Madame ROBINET Evelyne**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame ROBINET Lucienne**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame SAINT-MARC Clotilde**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur SAMÉ Isidore**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.



- **Monsieur SANCIO Michel**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame SÉBASTIEN Maryse née CYANEE**  
Agent principal atsem 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame SÉGUIIS Chantal**  
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE BELLE-EAU, demeurant à GOYAVE.
- **Madame SOLVAR Emma née ROMAIN**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame SOLVAR Sylvianne**  
Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame SOPHIE Ida**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame SOULEZ Catherine**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame TEGAR Wilfride née BLEMAND**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à SAINTE-ANNE.
- **Monsieur THEOPHILE David**  
Agent de maitrise, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à ANSE-BERTRAND.
- **Madame THOMAS Cosette**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame TORUDU Valérie**  
Adjoint administratif, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LES ABYMES.
- **Monsieur TOURRRRAINE Vivian**  
Brigadier chef principal, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame TRESOR Pierrette née MERI**  
Redacteur principal 2ème cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à SAINTE-ANNE.
- **Madame ULCE Gladys**  
Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LAMENTIN.
- **Monsieur URSULE Octave**  
Agent de maitrise principal, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame VILUS Tania**  
Adjoint territorial d'animation principale 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Monsieur WILLIAM Fuchoeur**  
Adjoint technique, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame WILLIAM Louisiane**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.
- **Madame ZIG Elise**  
Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DU GOSIER, demeurant à LE GOSIER.

**Article 2 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

**- Monsieur LOUISE Philippe**

Attaché territorial, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à POINTE-A-PITRE.

**- Madame MARTINO Marie-Annick**

Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE, demeurant à LES ABYMES.

**- Monsieur MEROY Alain**

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE PETIT-BOURG, demeurant à PETIT-BOURG.

**- Madame RAMASSAMY Roselise**

Adjoint administratif principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE, demeurant à SAINT-CLAUDE.

**- Madame ROMAIN Lucile née MIROITE**

Rédacteur territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE, demeurant à LES ABYMES.

**- Monsieur SAMINADIN Siméon**

Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE, demeurant à SAINT-CLAUDE.

**- Madame SENNOAJ Blandine née GARNIER**

Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DES ABYMES, demeurant à LES ABYMES.

**- Monsieur WILLIAM Pierre-Jean**

Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement - principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE, demeurant à LE GOSIER.

**Article 3 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

**- Madame COPHY Marie-Luce**

Adjoint du patrimoine principal 2eme classe / agent de bibliothèque, COMMUNE DE BAILLIF, demeurant à BAILLIF.

**- Madame CUSTOS Gaëtane née AZEDE**

Agent spécialisé principal atsem 1ère classe, COMMUNE DES ABYMES, demeurant à LES ABYMES.

**- Madame JEAN Marie-Laure**

Rédacteur principal 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à SAINTE-ROSE.

**- Monsieur LOUISANNEAU Mona**

Rédacteur territorial, COMMUNE DES ABYMES, demeurant à LES ABYMES.



**Article 4 :** Le présent arrêté fait l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Basse-Terre, 6 rue Victor Hugues – 97100 BASSE-TERRE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :** Madame le Secrétaire générale et Monsieur le Directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Basse-Terre, le 6 juillet 2020



Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Sabry HANI

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

# PREFECTURE

971-2020-07-06-012

**A R R E T E MHT/CAB/BC du 06 juillet 2020**  
**accordant la médaille d'honneur du Travail**  
**à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020**

*A R R E T E MHT/CAB/BC du 06 juillet 2020*  
*accordant la médaille d'honneur du Travail*  
*à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020*



**A R R E T E MHT/CAB/BC du 06 juillet 2020**

**Accordant la médaille d'honneur du Travail  
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020**

Le Préfet de la Région Guadeloupe  
Préfet de la Guadeloupe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier des Palmes Académiques

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et  
2007-1746 du  
12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la  
médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

**A R R E T E**

**Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :**

- **Monsieur ANOUMANTOU Cedrick**  
Mécanicien, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à LE MOULE

- **Madame ARMAND Muriel**  
Chargée de missions démarche qualité orientation - formation, GUADELOUPE  
FORMATION, PETIT-BOURG.  
demeurant à BASSE-TERRE

- **Madame BARBIER-BALEQUIN Gina**  
Chef de table, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LAMENTIN

- **Madame BASSEUR Christiane**  
Croupier, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à BAIE-MAHAULT

- **Madame BELDINEAU Yannick**  
Conseiller clientèle, GFA CARAIBES, LES ABYMES.  
demeurant à DESHAIES

- **Madame BIZET Erika**  
Assistante de direction, POLE EMPLOI, LES ABYMES.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Madame CERANUS Angela**  
Cadre de banque, BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE, PARIS.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame CHARBONNE Kelly**  
Conseiller spécialisée en immobilier, BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE, FORT-DE-FRANCE.  
demeurant à PETIT-BOURG
  
- **Monsieur COGNON Jérôme**  
Technicien de maintenance aeronautique, SOCIETE AIR FRANCE, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Monsieur CONDO Joel**  
Chef de partie, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame COUPAN Elise**  
Assistante dentaire, CABINET DENTAIRE DU GOLF, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS
  
- **Madame CROISIC Myriam**  
Chargée de développement, MUTUELLE GENERALE PREVOYANCE SOCIALE, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Monsieur DAGONIA Rudy**  
Technicien machines à sous, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à POINTE-À-PITRE
  
- **Madame DAHOMAY Cindy**  
Responsable qsse, CMA CGM ANTILLES-GUYANE, BAIE MAHAULT.  
demeurant à PETIT-CANAL
  
- **Monsieur DERBY Eddy**  
Contrôleur aux entrées chargé de la sécurité, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Madame DORIN Jeanine**  
Croupière, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LE MOULE
  
- **Monsieur DUNANT Jérôme**  
Pilote de ligne, SOCIETE AIR FRANCE, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Monsieur FANTIN-BLECOURT Willy**  
Chef de cuisine, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à PETIT-CANAL
  
- **Madame GAMON Séverine**  
Croupiere, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS

ADRESSE POSTALE : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97100 – BASSE-TERRE  
STANDARD ☎ 05 90 99 39 00  
SITE INTERNET : [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

- **Madame GUILLOU Elisabeth**  
Caissière, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à BAIE-MAHAULT
  
- **Madame HENRY Jocelyne**  
Directrice relation clients, CENTRE D'ECHANGES INFORMATISES BRANCHE ANTILLES,  
BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Monsieur HOTIN Christian**  
Membre du comité de direction, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Madame HOUZARD Stéphanie**  
Assistante commerciale pricer, CMA CGM ANTILLES-GUYANE, BAIE MAHAULT.  
demeurant à BAIE-MAHAULT
  
- **Monsieur JASMIN Léon**  
Contrôleur aux entrées, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-  
FRANÇOIS.  
demeurant à SAINTE-ANNE
  
- **Madame JEUFFRAIN Gaëlle**  
Chargée de recouvrement procedure, SOMAFI-SOGUAFI, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à SAINTE-ANNE
  
- **Madame JUSTINE Muriel**  
Croupière, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LES ABYMES
  
- **Madame LAFOLIE Juliette**  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à BAIE-MAHAULT
  
- **Madame LAMBERT Murielle**  
Croupière, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LES ABYMES
  
- **Madame LEMAR Guylène**  
Technicien de sécurité, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALE DE LA GPE, LES ABYMES.  
demeurant à MORNE-A-L'EAU
  
- **Madame LEPVRIER Julie**  
Chargé de developpement commercial, SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES,  
BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Monsieur LOUIS Robert**  
Caissier machines à sous, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LES ABYMES
  
- **Madame MALEZIEU Katty**  
1er maître d'hôtel, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Madame MARIGNALE Marie-Ange**

ADRESSE POSTALE : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97100 – BASSE-TERRE  
STANDARD ☎ 05 90 99 39 00  
SITE INTERNET : [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

Caissière machines à sous, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à BAIE-MAHAULT

- **Monsieur MAURANYAPIN-LATCHIMY Jean-Claude**  
Chef de partie, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à SAINTE-ROSE

- **Madame MICHEL Camaita**  
Chargée d'affaires, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à BAIE-MAHAULT

- **Madame MINATCHY Michelle**  
Responsable de service entreprises et collectivites, AGENCE FRANCAISE DE  
DEVELOPPEMENT, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à BAIE-MAHAULT

- **Madame MORELLON Raymonde**  
Caissière jeux auxiliaire, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à POINTE-A-PITRE

- **Madame MORVANY Sylvie**  
Caissiere, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à PETIT-BOURG

- **Madame PETIT Chantale**  
Responsable indemnisation auto matériel gpe, GFA CARAIBES, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à SAINTE-ROSE

- **Monsieur RAGHOUBER Eric**  
Chef des bars, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LAMENTIN

- **Madame ROCHEMONT Fabienne**  
Chargée de la surveillance du portefeuille confirmée, GFA CARAIBES, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à CAPESTERRE-BELLE-EAU

- **Madame SANSOULI Magali**  
Employée de banque, SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à BAIE-MAHAULT

- **Madame SEYMOUR Mylène**  
Conseiller clientèle entreprises, SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES, BAIE-  
MAHAULT.  
demeurant à LE MOULE

- **Monsieur SIBA Cedric**  
Contrôleur aux entrées, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LES ABYMES

- **Madame SIOUSARAN Isabelle**  
Assistante de direction, CABINET REFLEXIONS - RECHERCHES - RESSOURCES HUMAINES,  
SAINT-FRANCOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS

- **Madame THERESINE Fabienne**  
Technicienne machines à sous, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LE GOSIER

ADRESSE POSTALE : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97100 – BASSE-TERRE  
STANDARD ☎ 05 90 99 39 00  
SITE INTERNET : [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

- **Monsieur VALIER Paul**  
Responsable de service, ORANGE, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LES ABYMES

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :**

- **Madame ARMAND Muriel**  
Chargée de missions démarche qualité orientation - formation, GUADELOUPE  
FORMATION, PETIT-BOURG.  
demeurant à BASSE-TERRE

- **Monsieur BALTIMORE Fred**  
Comptable, CABINET DAHAN DIDIER, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à BOUILLANTE

- **Madame BELGIO Jeanne**  
Caissière coffre, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à SAINTE-ROSE

- **Monsieur CALME Frédéric**  
Cadre de banque, BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE, POINTE-À-PITRE.  
demeurant à SAINTE-ROSE

- **Monsieur CAROUPANIN Roger**  
Responsable coffre, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS

- **Madame CLAIRVILLE Désirée**  
Technicien opération bancaire, CREDIT LYONNAIS, LES ABYMES.  
demeurant à BAIE-MAHAULT

- **Madame COLOGER Chimène**  
Chargée de recouvrement, SOMAFI-SOGUAFI, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à PETIT-CANAL

- **Madame CORDOVAL Marie**  
Secrétaire de direction, KPMG, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à PETIT-BOURG

- **Monsieur CORIAN Justin**  
Mécanicien, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS

- **Madame COUPAN Elise**  
Assistante dentaire, CABINET DENTAIRE DU GOLF, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS

- **Monsieur COYERE Thierry**  
Responsable service accueil, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LE GOSIER

- **Madame CROISIC Myriam**  
Chargée de développement, MUTUELLE GENERALE PREVOYANCE SOCIALE, BAIE-  
MAHAULT.  
demeurant à LAMENTIN

ADRESSE POSTALE : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97100 – BASSE-TERRE  
STANDARD ☎ 05 90 99 39 00  
SITE INTERNET : [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

- **Monsieur DABRICOT Luc**  
Membre du comite de direction, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Monsieur DAHAN Didier**  
Expert comptable, CABINET DAHAN DIDIER, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à BAIE-MAHAULT
  
- **Monsieur DINANE Willy**  
Membre du comité de direction, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LES ABYMES
  
- **Madame EUSTACHE Ginette**  
Technicien de prestations, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE, LES ABYMES.  
demeurant à BAIE-MAHAULT
  
- **Madame GALIPO Marie-Laure**  
Project management officer, SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à SAINTE-ANNE
  
- **Madame GAYDU Yvonne**  
Caissiere coffre, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LES ABYMES
  
- **Madame GENE Nathalie**  
Infirmière de santé au travail, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE, LES ABYMES.  
demeurant à LES ABYMES
  
- **Madame GUSTAVE Françoise**  
Secrétaire de direction, ANTEA FRANCE, OLIVET.  
demeurant à MORNE-À-L'EAU
  
- **Madame HENRY Jocelyne**  
Directrice relation clients, CENTRE D'ECHANGES INFORMATISES BRANCHE ANTILLES,  
BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Madame JEROLON Marie-Ange**  
Adjointe au responsable coffre machines à sous, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à SAINTE-ANNE
  
- **Madame KANCEL Sylviane**  
Directrice comptable et financière, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALE DE LA GPE, LES  
ABYMES.  
demeurant à LE MOULE
  
- **Madame MARTIAL Guilène**  
Directrice d'agence, BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE, PARIS.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Monsieur MOUEZA Gérard**  
Contrôleur aux entrées, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Monsieur PERRAN Hélière**

ADRESSE POSTALE : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97100 – BASSE-TERRE  
STANDARD ☎ 05 90 99 39 00  
SITE INTERNET : [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)



Membre du comité de direction, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à SAINTE-ANNE

**- Madame PIERROT-SOULANGES Marie**

Technicien service aux clients, CSE AIR FRANCE PILOTAGE ECONOMIQUE, TREMBLAY-EN-FRANCE.

demeurant à SAINTE-ANNE

**- Monsieur PROCOPE Olivier**

Référent métier, POLE EMPLOI, SAINTE-ROSE.

demeurant à LAMENTIN

**- Madame RAVILLON Sandra**

Secrétaire de direction, CREDIT LYONNAIS, LES ABYMES.

demeurant à LES ABYMES

**- Madame REMY Nadia**

Chef de partie, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.

demeurant à LE GOSIER

**- Monsieur ROSALIE Jean-Pierre**

Caissier coffre, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.

demeurant à SAINT-FRANÇOIS

**- Madame ROUILLON Line**

Assistante comptable confirmée, CABINET DAHAN DIDIER, BAIE-MAHAULT.

demeurant à LES ABYMES

**- Monsieur SAINT-JULIEN Luc**

Technicien de maintenance, SULO CARAIBES, BAIE-MAHAULT.

demeurant à LE MOULE

**- Monsieur SIFFLEUR Wulfran**

Technicien, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.

demeurant à LAMENTIN

**- Madame SIMAT Lise-Berthe**

Chef de partie, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.

demeurant à LE GOSIER

**- Madame THOMICHE Cathia**

Conseiller vendeur, SOCIETE AIR FRANCE, BAIE-MAHAULT.

demeurant à LES ABYMES

**- Madame URIE Micheline**

Contrôleur aux entrées, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.

demeurant à LES ABYMES

**- Madame URSULE Gerty**

Employée polyvalente de restauration, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.

demeurant à LE GOSIER

**- Madame VALMORIN-ROBERT Suzy**

Directrice de la conformité, SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES, POINTE-À-PITRE.

demeurant à PETIT-BOURG

- **Monsieur VANBESELAERE Pascal**  
Chef de table, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS

- **Madame VULPIAN Iris**  
Membre du comité de direction, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LE GOSIER

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- **Monsieur AJOURNIN Harry**  
Responsable technique, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à LE MOULE

- **Madame ANTOINE Chantale**  
Employée de banque, SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES, POINTE-À-PITRE.  
demeurant à LES ABYMES

- **Monsieur BAUDET Denis**  
Directeur financier, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à LE GOSIER

- **Monsieur BOCAGE Michel-Ange**  
Mécanicien, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS

- **Monsieur CAMBON Jean-Paul**  
Responsable contrôle permanent et risque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à LE GOSIER

- **Madame CAROUPANIN Ida**  
Responsable coffre, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS

- **Monsieur CELANIE Camille**  
Chargé de mission, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALE DE LA GPE, LES ABYMES.  
demeurant à LES ABYMES

- **Monsieur COLASSY Julien**  
Barman, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS

- **Madame COUPAN Elise**  
Assistante dentaire, CABINET DENTAIRE DU GOLF, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS

- **Madame CROISIC Myriam**  
Chargée de développement, MUTUELLE GENERALE PREVOYANCE SOCIALE, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LAMENTIN

- **Madame DAIJARDIN France Lise**  
Chef de table, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS

- **Madame FICADIERE Mylène**  
Responsable d'exploitation commerciale, CMA CGM, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LES ABYMES
  
- **Monsieur GELARD Dominique**  
Responsable restauration, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS
  
- **Madame GUSTAVE Françoise**  
Secrétaire de direction, ANTEA FRANCE, OLIVET.  
demeurant à MORNE-À-L'EAU
  
- **Madame HENRY Jocelyne**  
Directrice relation clients, CENTRE D'ECHANGES INFORMATISES BRANCHE ANTILLES,  
BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Madame JEANNOT Christiane**  
Conseiller contrôleur à la recherche emploi, POLE EMPLOI, LES ABYMES.  
demeurant à LES ABYMES
  
- **Monsieur LOTIES Christian**  
Croupier, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS
  
- **Madame LOUIS Chantal**  
Contrôleur de gestion, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Madame LOULENDO Yolène**  
Gestionnaire de recouvrement, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE 6E  
ARRONDISSEMENT.  
demeurant à LES ABYMES
  
- **Monsieur MEILLET Marius**  
Cadre de direction retraité, CABINET REFLEXIONS - RECHERCHES - RESSOURCES  
HUMAINES, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS
  
- **Madame MIRTIL Line**  
Technicienne service client, SOCIETE AIR FRANCE, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à BAIE-MAHAULT
  
- **Monsieur MOLIA Sulpice**  
Chef de table, GOSIER LES BAINS, LE GOSIER.  
demeurant à LE GOSIER
  
- **Monsieur PELVOIZIN Olivier**  
Directeur régional, POLE EMPLOI, LES ABYMES.  
demeurant à LES ABYMES
  
- **Madame PETIT Catherine**  
Médiatrice, POLE EMPLOI, LES ABYMES.  
demeurant à PETIT-BOURG
  
- **Madame PORTECOP Nadia**

ADRESSE POSTALE : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97100 – BASSE-TERRE  
STANDARD ☎ 05 90 99 39 00  
SITE INTERNET : [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

Technicien escale commercial, SOCIETE AIR FRANCE, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LES ABYMES

**- Madame POURSINES Josane**

Assistante de direction, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS

**- Madame PROMENEUR Odette**

Assistante comptable confirmée, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE, COURBEVOIE.  
demeurant à LES ABYMES

**- Monsieur RIVIERE Christophe**

Conducteur de chantier électricien, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESSEY, MULHOUSE.  
demeurant à LE GOSIER

**- Monsieur SAINT-JULIEN Luc**

Technicien de maintenance, SULO CARAIBES, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LE MOULE

**- Monsieur SICOT Jean-Marc**

Gestionnaire bancaire, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT.  
demeurant à MORNE-À-L'EAU

**- Monsieur SOUBDHAN Franck**

Membre du comité de direction, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS

**- Madame TARDIF Denise**

Secrétaire, KPMG, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LE MOULE

**- Monsieur TAULIAUT Lino**

Responsable du service froid, CMA CGM, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LES ABYMES

**- Monsieur VIRASSAMY Andre**

Agent d'entretien, SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT FRANCOIS

**- Monsieur VIRZI-LACCANIA Eric**

Directeur régional, SOCIETE AIR FRANCE, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à LE GOSIER

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

**- Monsieur BOULARDIN Jules-Henri**

Employé à la cgss, CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE, LES ABYMES.  
demeurant à MORNE-À-L'EAU

**- Madame COMPPER Evelyne**

Conseillère en économie sociale et familiale, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALE DE LA GPE, LES ABYMES.  
demeurant à LES ABYMES

ADRESSE POSTALE : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97100 – BASSE-TERRE  
STANDARD ☎ 05 90 99 39 00  
SITE INTERNET : [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

- **Madame COUPAN Elise**  
Assistante dentaire, CABINET DENTAIRE DU GOLF, SAINT-FRANÇOIS.  
demeurant à SAINT-FRANÇOIS
  
- **Madame CROISIC Myriam**  
Chargée de développement, MUTUELLE GENERALE PREVOYANCE SOCIALE, BAIE-  
MAHAULT.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame DHOTE Elisabeth**  
Conseillère en économie sociale et familiale, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALE DE LA  
GPE, LES ABYMES.  
demeurant à LAMENTIN
  
- **Madame DUFAIT Marie-Laure**  
Assistante bancaire, BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE, PARIS.  
demeurant à SAINTE-ANNE
  
- **Madame EUSEBE-FRANCOIS Muriel**  
Employée, BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE, PARIS.  
demeurant à PETIT-BOURG
  
- **Madame GOBERT Lydia**  
Cadre de banque, BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE, POINTE-À-PITRE.  
demeurant à BAIE-MAHAULT
  
- **Madame GUSTAVE Françoise**  
Secrétaire de direction, ANTEA FRANCE, OLIVET.  
demeurant à MORNE-À-L'EAU
  
- **Madame HENRION Murielle**  
Gestionnaire bancaire, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT.  
demeurant à MORNE-A-L'EAU
  
- **Madame HILAIRE Marie-Chantal**  
Technicienne de surface, CMA CGM, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à SAINTE-ANNE
  
- **Monsieur HOUBLON Jean-Jacques**  
Directeur de service, POLE EMPLOI, LES ABYMES.  
demeurant à GOYAVE
  
- **Madame LABELLE Chantal**  
Chargée d'appui commercial, BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE, PARIS.  
demeurant à BAIE-MAHAULT
  
- **Monsieur LIATARD Jean**  
Cadre de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL, LES ABYMES.  
demeurant à ANSE-BERTRAND
  
- **Madame MAURICETTE Lydia**  
Cadre de banque, BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE, PARIS.  
demeurant à MORNE-À-L'EAU
  
- **Monsieur MEILLET Marius**  
Cadre de direction retraité, CABINET REFLEXIONS - RECHERCHES - RESSOURCES

demeurant à MORNE-À-L'EAU

**- Monsieur MEILLET Marius**

Cadre de direction retraité, CABINET REFLEXIONS - RECHERCHES - RESSOURCES HUMAINES, SAINT-FRANCOIS.

demeurant à SAINT-FRANÇOIS

**- Madame NELSON Maryse**

Responsable du service contrôles permanents antilles guyane, CAISSE D'EPARGNE CEPAC, MARSEILLE.

demeurant à MORNE-A-L'EAU

**- Madame PROMENEUR Odette**

Assistante comptable confirmée, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE, COURBEVOIE.

demeurant à LES ABYMES

**- Monsieur RODDIN Moïse**

Grutier, GETELEC TP, BAILLIF.

demeurant à VIEUX-HABITANTS

**- Monsieur SAINT-JULIEN Luc**

Technicien de maintenance, SULO CARAIBES, BAIE-MAHAULT.

demeurant à LE MOULE

**- Monsieur SAMBAR Alain**

Cadre de banque, BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE, POINTE-À-PITRE.

demeurant à PETIT-BOURG

**Article 5 :** Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le 06 juillet 2020



Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Sabry HANI

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ADRESSE POSTALE : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97100 – BASSE-TERRE  
STANDARD ☎ 05 90 99 39 00  
SITE INTERNET : [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

# PREFECTURE

971-2020-07-15-006

Arrêté du 15 juillet 2020 portant limitation des accès à  
l'aérogare de l'aéroport de Guadeloupe Pôle Caraïbes

*Accès limité à l'aérogare de l'aéroport Pôle Caraïbes*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté du 15 juillet 2020  
portant limitation des accès à l'aérogare de l'aéroport de Guadeloupe Pôle Caraïbes**

La secrétaire générale chargée de l'administration de l'État dans le département de la Guadeloupe,

- Vu** la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 9 mai 2018 portant nomination de Monsieur Philippe GUSTIN en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> août 2017 portant nomination de Madame Virginie KLES, secrétaire générale de la préfecture de la Guadeloupe ;
- Vu** le décret du 7 juillet 2020 portant cessation de fonction d'un préfet - Monsieur GUSTIN (Philippe) ;
- Vu** le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, et notamment, son article 13 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – L'accès à l'aérogare de l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes est interdit aux personnes accompagnant des passagers, à l'exception des personnes accompagnant des personnes mineures, des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, ou des personnes vulnérables.

**Article 2** – La secrétaire générale chargée de l'administration de l'État dans le département, le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, le directeur départemental de la sécurité publique, la directrice départementale de la police aux frontières et le président du directoire de la Société aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le 15 juillet 2020

La secrétaire générale chargée de l'administration de l'État,

Virginie KLES